

STUDI

Roau d'Arundel et sa technique de traduction

Vladimir Agrigoroaei
CÉSCM Poitiers – CNRS

RÉSUMÉ : *Le contexte socio-historique de la traduction de la Lettre du Prêtre Jean par Roau d'Arundel a déjà été analysé. L'on peut facilement apprécier le rôle joué par le traducteur (Roau), par son commanditaire (Gilbert le bouteiller) et par le patron de ce dernier (Guillaume de Vere). En revanche, on connaît très peu de choses sur la traduction elle-même. Le présent article analyse la technique de traduction de Roau : la manière dont il laisse les fragments difficiles en arrière, afin de les interpréter plus tard en fonction du contexte, et la manière dont il les relie entre eux grâce à des chevilles phrastiques.*

MOTS-CLÉS : *Littérature française du XII^e siècle – Texte-source médiolatin – Techniques de traduction – Prêtre Jean*

ABSTRACT: *The sociohistorical setting for Roau d'Arundel's translation of the Letter of Prester John has been previously analyzed. One may easily appreciate the role played by the translator (Roau), its sponsor (Gilbert the butler), and the latter's patron (William of Vere). However, little is known about the translation itself. The present article deals with Roau's translation technique: the manner in which he leaves the difficult fragments behind, later returning and interpreting them according to the broader context, and finally linking them together with phrasal pegs.*

KEYWORDS: *12th century French literature – Medieval Latin sources – Translation techniques – Prester John*

Le texte latin de la *Lettre du Prêtre Jean*, récit fantastique conçu sous forme d'épître, était adressé à l'empereur byzantin Manuel Comnène. L'original date du XII^e siècle. Il a été écrit en latin et livrait de longues listes de curiosités orientales, de pays exotiques, un modèle de gouvernement

idéal et un espoir pour la défense de la Terre Sainte. Le prêtre Jean, auteur inventé de cette *Lettre*, se présentait comme roi chrétien d'Asie, mais aussi comme un prêtre voulant conduire son armée en Palestine pour combattre les infidèles. Le texte remplissait donc toutes les conditions nécessaires à la confection d'une bonne traduction, peu de temps après leur apparition. Ainsi s'explique sa traduction anglo-normande de la fin du même siècle. Elle est conservée dans deux manuscrits : l'un à Yale (New Haven, Yale Beinecke Library, 395, *olim* Cheltenham, Phillips 4156 ; fin du XIII^e siècle), l'autre à Dublin (Christ Church, *Liber niger* ; fin du XIII^e siècle).¹

L'épilogue du manuscrit de Yale contient quelques vers qui parlent des circonstances de cette traduction.² Les premières informations concernent son commanditaire. C'était un dénommé Gilbert, bouteiller de son état, qui avait fait un pèlerinage en Terre Sainte, en particulier à Jérusalem et à Bethleem, où il avait rencontré son seigneur, Guillaume de Vere, que l'on identifie avec un évêque de Hereford.³ Vers la fin de l'épilogue, le poète donne d'autres détails qui serviront à l'identification des personnages : le traducteur s'appelle *Roanz* d'Arundel, probablement 'Roau'.⁴ On ne sait pas si le surnom 'd'Arundel' concerne l'origine du traducteur ou celle de son père. Néanmoins, on sait que Gilbert s'était procuré un texte latin, de provenance prétendument constantinopolitaine. Une fois arrivé en Angleterre, il l'a donné à Roau afin que celui-ci le traduise en vers français. Quant à Roau, ce dernier a effectué sa mission dans la maison du seigneur de Gilbert, Guillaume de Vere.⁵

¹ Gosman 1982. Cfr. Hilka 1915 ; Meyer 1891.

² Pour les deux épilogues et pour toutes les citations qui seront discutés par la suite, voir Gosman 1982, pp. 141-143.

³ « De cest rumanz faire par nun | Tut de primes fu achesun | Dans Gillebers li butiliers | Ki pelerins fu e paumers | E ad veü Jerusalem | E la cité de Bethleem, | Asez autres tuit environ, | Od Willeame de Ver par nun, | Sun chier seignur, od ki il ala. | Od li lung tens i demura, | Ke mult esteit illuec amez | De tute gent e honurez » (version de Yale, vv. 1105-1116).

⁴ « Danz Gilleberz dunt jo vus dis | K'od lui vint hors del país, | Uns de primiers – saciez en fin – | Purchaça l'escrit en latin | Ke Prestre Johan enveia | L'empereur k'il mult preisa ; | E si il unt cil de ki il aveit | De Constentynoble tuit dreit | Ou il demura un meis enter, | Ainz k'il l'escrit peüst baillier. | Danz Gillebers fist translater | Icest rumanz e rimer | Par requeste et par amur | Enz el ostel sun seignur. | Qui translata Roanz ot nun, | Ki d'Arundel aveit surnun. | La resun est ici finie ; | Ki plus en set, plus en die » (version de Yale, vv. 1182-1198).

⁵ Pour une étude prosopographique sur Guillaume de Vere, voir Barrow 1987.

Ces données diffèrent de celles de la version de Dublin. Dans cet autre témoin manuscrit, l'épilogue compte deux centaines de vers de moins et l'auteur se présente comme Jean d'Arundel, probablement de l'abbaye Sainte-Croix de Waltham. Il est question également d'un Geoffroi, copiste du texte, qui ne fournit pas d'informations supplémentaires sur son origine ou sur le lieu où il a copié la *Lettre* anglo-normande.⁶ Malheureusement, on n'a pas réussi à expliquer les raisons pour lesquelles les deux épilogues diffèrent. Dans une brève enquête sur l'abbaye de Waltham, M. Gosman a voulu montrer que celle-ci eut un scriptorium où Geoffroi avait copié le manuscrit.⁷ Il laisse entendre que Geoffroi pouvait demeurer à Waltham et nous n'excluons pas cette possibilité. La question est pourtant trop compliquée ou plus simplement mal posée pour qu'on puisse y répondre dans l'état présent de la recherche. Ce sera un travail que nous espérons achever à un autre moment. Pour l'instant, d'autres interrogations sont infiniment plus utiles que l'identification de l'auteur et de son commanditaire dans les actes juridiques et dans les chroniques anglo-latines de la fin du XII^e siècle.

Les informations de nature historique et prosopographique indiquent partiellement l'origine ou le but de la démarche de Roau, mais elles n'étudient jamais la manière dont il a mis en valeur son texte source. La prosopographie, domaine du *πρόσωπον* ('masque', 'visage' ou 'personne'), ne s'intéresse qu'aux biographies des personnages historiques, tandis que la 'facies', dans l'acception des philologues italiens ('patine', 'colorature', 'aspect') pose la question du texte, tout en risquant d'être un concept difficile à maîtriser. La philologie italienne se sert de ce terme pour parler de faits linguistiques. Nous l'utilisons ici pour parler d'un traducteur. Car ce dernier a un double visage : d'un côté l'homme, ses rapports sociopolitiques ; d'autre part, sa manière d'écrire.

⁶ « Kil translata Johan out a nun | Ke de Arundel ad le surnun, | A Waltham a la Seinte Croyz | (Ke il) le translata par grant deduz. | La reisin est ici finie, | Ke plus en set, se met avant | E ki ne set e saver vout, | Jo crei que la aler lui estout, | Johan ad a noun kil romanz fit | E Geffrei ke cet liver escrit. | Ore priez saint Jake e seint Johan | Ke nus doint entrer en bon an ; | Pur Geffrei nomement priez | Ke Deu del seon li doint assez | E sa alme parfite glorie | E a nus tuz : Amen, Deu le oie, Amen » (version de Dublin, vv. 1195-1210)

⁷ Gosman 1982, pp. 100-101, qui discute trois possibilités : l'épilogue du manuscrit de Yale est faux (2) ; ou celui du manuscrit de Dublin (3) ; ou que l'épilogue original contenait uniquement quatre vers (1). Cfr. Ransford 1989, pp. XXIV-LXXVIII pour l'histoire de l'abbaye augustinienne de Waltham, pour les donations reçues et pour les familles des donateurs.

* * *

Les choix du traducteur indiquent sa formation de latiniste, de traducteur et de poète, mais également les connaissances spécifiques dont il ne pouvait disposer qu'en rencontrant le commanditaire et son seigneur. Nous avons fait un test préliminaire en vue d'une future étude comparative du texte latin avec la traduction anglo-normande, que nous citons d'après version de Yale,⁸ à partir de l'édition de M. Gosman :⁹

| | | |
|----|--------------------------------|---------------------------------------|
| | Prestre Jon, par la vertu | <i>Presbyter Ioannes potentia Dei</i> |
| | E par la grace de Crist Jhesu, | <i>et virtute domini Iesu Christi</i> |
| | Reis de tuz reis crestiens, | <i>Rex regum</i> |
| 60 | E sire de tuz terriens, | <i>dominus dominantium ?</i> |

⁸ M. Gosman incline à préférer le manuscrit de Dublin, mais il se rend également compte qu'on ne peut pas choisir l'un des deux manuscrits. Il fait une double édition. Pour ce qui est du début du texte de la *Lettre*, les différences sont minimes et les fragments correspondants du récit latin sont clairement identifiables. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré utiliser cette partie du poème de Roau dans l'analyse des techniques de la traduction. Pour ce qui est des différences entre les deux manuscrits, il n'y en a pas beaucoup dans les vv. 57-72. Le manuscrit de Dublin met « terre » à la place du « païs » du manuscrit de Yale, ou renverse la topique du vers 66. Ces détails sont toutefois peu importants et le premier est le seul où l'on peut envisager la *lectio difficilior*. Outre ces deux cas, l'inventaire des différences dialectales ou graphiques n'apportera rien de nouveau. Il faudra signaler uniquement que M. Gosman a interprété le nom du prêtre dans le manuscrit de Yale comme « Jon » (forme anglaise ?). La forme *iohan* apparaît aux vv. 1077 et 1098 de la version de Yale. A. Hilka avait d'ailleurs corrigé la forme « ion » en « io[ba]n » : cfr. Hilka 1915, p. 100. Rien n'empêche pourtant que le vers du manuscrit de Yale garde la même stabilité rythmique : « Prestre Ion, par la vertu ». Lors d'une consultation d'une copie microfilmée du manuscrit à l'IRHT, nous avons observé que le texte de la *Lettre* commence au f. 145r, sur la deuxième colonne, à partir de la ligne 8. Les lignes 1-6 représentent la fin de la *Vie de saint Eustache*. À la lettrine fleurie des lignes 8-10 correspond une autre, toujours fleurie, marquant la fin du prologue et le début du texte de la *Lettre* sur le f. 145v. Ces deux lettrines séparent le texte du prologue de la traduction en deux parties différentes. La première mention d'un « ion » s'ensuit. La deuxième mention apparaît dans le vers 125 : « ke io prestre ion numez » (f. 146ra, ligne 13). On peut noter également l'insertion d'autres vers dans le f. 150v, à la place de « Ke ferrunt nos enemis » : « Par victorie ses enemis | Od mult grant ioie repairad | Ses fiz e mulier menad | Euestace uint od sa gent | [...] | Ki volt a ihesu crist plaisir | Humble priere doit offrir ». C'est un fragment de la *Vie de saint Eustache*, texte qui précède d'ailleurs la *Lettre* dans le manuscrit (ff. 131r145r). Dans les feuillets suivants, le nom est « iohan ». Voir à ce propos : « Les merveilles prestre iohan » (v. 1077, i.e. f. 151vb) et « Ke prestre iohan as transmis » (v. 1098, i.e. f. 152ra). Dans ce cas, « Ion » pouvait être une adaptation du nom grec « Ἰωάννης ». Nous avons choisi de rédiger notre concordance à partir de la version conservée dans le manuscrit de Yale.

⁹ Cette première comparaison du texte-source latin et de la traduction en ancien français a été déjà présentée dans un article en collaboration Galderisi - Agrigoroaei 2018.

| | | |
|----|---|--|
| | Mande saluz e grant amurs | <i>salutem</i> |
| | Al treis gentil empereurs | <i>Emanueli ?</i> |
| | D[e] Constentinoble avowé. | <i>Romeon gubernatori</i> |
| | Çoe saluz li ad mandé | <i>salutem gaudere</i> |
| 65 | K'il pust uncore avant aller | <i>ad ulteriora transire</i> |
| | E grant richesce conquerer. | <i>gratia ditandi</i> |
| | Asez avum oï sovent | <i>Nunciatur apud maiestatem nostram</i> |
| | Ke vus nus amez durement | <i>quod diligebas ?</i> |
| | Par la novele k'est venue | <i>mentio</i> |
| 70 | En vostre país e espandue | <i>apud te</i> |
| | De cele nostre grant hautesce | <i>altitudinis nostre</i> |
| | K'avum conquis par pruesce. ¹⁰ | <i>excellentiam nostram ?¹¹</i> |

Les deux premiers vers reprennent parfaitement les mots latins. L'élimination de « *Deus* » et « *dominus* », de même que le changement topique imposé par la rime (la vertu n'est plus le deuxième terme), ne modifient pas l'idée du texte latin. « *Potentia* » devient « grace », mais le choix de Roau est évident, car la formule est beaucoup plus courante.¹² L'ajout de « crestiens » au vers 59 contredit la source latine, d'autant que le Prêtre Jean n'est pas uniquement roi des chrétiens.¹³ Le choix de « terriens »¹⁴ à

¹⁰ Pour cette citation et pour toutes les citations suivantes, voir Gosman 1982, pp. 122-124, ici p. 122 (v. 57-72).

¹¹ « *Presbyter Ioannes potentia Dei et virtute domini Iesu Christi Rex regum et dominus dominantium amico suo Emanueli Romeon gubernatori salutem gaudere et gratia ditandi ad ulteriora transire. Nunciatur apud maiestatem nostram quod diligebas videre excellentiam nostram, et mentio altitudinis nostre apud te* ». Dans les fragments cités par la suite, nous suivons Oppert 1864, pp. 168-179 (pour les fragments de notre analyse, voir les pp. 168-169). Nous ne suivons pas l'édition plus récente (Zaganelli 1990, pp. 52-95 pour le texte latin et sa traduction italienne) ; cette édition ne donne pas les leçons des différents manuscrits. Elle suit en réalité l'édition de la version A de Zarncke 1879. Les mêmes considérations portent sur son édition de la *Lettre* de Roau (pp. 98-167). L'éditrice a suivi M. Gosman, tout en recomposant le récit en fonction d'un choix personnel : « Riproduco qui il testo di Yale pubblicato da M. Gosman, che correggo in alcuni punti con Dublino. La mia scelta è dettata dall'intenzione di offrire al lettore il testo il più ricco dal punto di vista delle informazioni che esso contienne » ; Zaganelli 1990, p. 47.

¹² Un reviseur anonyme de l'article, que nous remercions vivement, nous a signalé que *potentia* et *virtus* pouvaient avoir des acceptions assez proches pour les lecteurs des textes médiolatins.

¹³ Cfr. « *Septuaginta duae provinciae serviunt nobis, quarum paucae sunt Christianorum, et unaquaeque habet regem per se, qui omnes sunt nobis tributarii* » Le traducteur ne s'est pas rendu compte des détails qui s'ensuivent. Plus tard, Roau a traduit fidèlement le fragment latin dans ses vers 161-166. Voir à ce propos la version de Yale et la version du manuscrit de Dublin :

la place de « *dominantes* » est imposé par la rime. On ne donne pas le nom de l'empereur de Constantinople et la traduction s'écarte légèrement du texte latin. Certains mots grecs de la version latine montraient au lecteur médiéval la vérité de la *Lettre*. L'un d'eux était « *Romeon* », qui fait partie du syntagme élargi « *Emanueli Romeon gubernatori* »¹⁵. La solution la plus simple était d'éliminer le *mixtum-compositum* gréco-latin par un « *treis gentil emperours de Constantinoble* ». On peut se demander si Roau d'Arundel avait compris l'idée générale de cet emploi. D'une part, il est possible qu'il ne l'ait pas comprise, comme l'indiquent certains choix par la suite¹⁶. D'autre part, on peut supposer qu'il l'a parfaitement rendue lorsqu'il a traduit « *gubernator* » par « *avowé* » ('protecteur' ou 'seigneur') à partir d'une leçon différente dans le manuscrit latin qu'il a utilisé.¹⁷ Pour la fin du fragment, il est assez difficile de suivre l'exercice de la traduction. Roau fait des changements sur plusieurs plans : lexical (les verbes), syntaxique (les sujets) et syntagmatique. Il augmente le nombre des mots puisqu'il veut sans doute garder intacte la structure de la phrase latine. Ce choix est de nouveau évident dans le fragment suivant :

| | | |
|----|---|--|
| | Mi chamberleins tut ensemment | <i>per apocrisarium nostrum</i> |
| | De vus ad cunté sovent | <i>cognovimus</i> |
| 75 | K'aviez, de pece a, purposé | – |
| | En curage e en voluté, | – |
| | E desiré mult durement | <i>volebas</i> |
| | D'enveer nus acun present | <i>nobis mittere</i> |
| | De beaublés e d'enveisure | <i>quedam ludicra et iocunda ?</i> |
| 80 | Dunt avriez gré par aventure. ¹⁸ | <i>quibus delectaretur iusticia nostra ?</i> ¹⁹ |

« Settante deus païs par nun
Sunt mis en ma subjectiun,
De Sarrazins e de paëns,
Mes poi i a de Crestiens ;
En chescun païs ad sun rei
Ki tut [rendent] triwe a moi ».

« Settante deu païs par nun
Sunt mis en ma subjecciun,
De Sarazins e de païnes,
Mes poi i ad des Crestiens ;
En chescun païs ad un rei
E tuz rendent treü a mei ».

¹⁴ Cfr. Hilka 1915, p. 100 : « e sire a tuz reis terriens ». Cette leçon n'est pas attestée par le manuscrit et ne se justifie pas du point de vue métrique.

¹⁵ Il s'agit sans doute d'un écho dépréciatif du « *βασιλεύς και αυτοκράτωρ τῶν Ρωμαίων* », titre impérial byzantin.

¹⁶ *Vide infra* l'analyse de « *Graeculi* ».

¹⁷ Certains manuscrits latins ont un « *Constantinopolitano gubernatori* » à la place de « *Romeon gubernatori* » ; cfr. l'apparat critique d'Oppert 1864, p. 167. La source latine utilisée par Roau pouvait appartenir à cette catégorie de manuscrits.

¹⁸ Version de Yale, vv. 73-80. La seule différence entre les manuscrits de Dublin et de Yale est

L'« *apocrisiarius* » était le représentant plénipotentiaire du pape à la cour de l'empereur byzantin, puis chez les rois d'Occident. Cette acception justifierait son emploi particulier dans le texte latin de la *Lettre*. Néanmoins, « *apocrisiarius* » a été progressivement utilisé pour désigner différents dignitaires, d'où la confusion du traducteur qui ne connaissait peut-être que cette acception du mot.²⁰ Pour ce qui est de la suite, l'exkursus s'appuie sur un seul mot latin, « *cognovimus* », et Roau crée non seulement une continuation de l'action, mais aussi des circonstances.²¹ Il n'y a aucune justification pour cette amplification, et le même procédé est utilisé à une échelle réduite dans les deux vers suivants. Quand il arrive à « *ludicra et iocunda* », Roau devient un traducteur fidèle : l'« enveisure » ('jolie chose') reproduit parfaitement le sens de « *iocunda* », et les babioles glosent l'un des sens secondaires de « *ludicrum* » ou un mot de la même famille.²² Si l'on met de côté la marque de probabilité (« par aventure »), utilisée uniquement pour la rime, le dernier vers du fragment est une reprise correcte de la source (« avoir gré » / « *delectari* »), mais l'élimination de « *iusticia nostra* » a changé complètement le sens, car ce n'est plus le prêtre Jean qui s'amuse à partir des dons reçus, mais l'expéditeur, l'empereur Manuel. Puisqu'il n'y a pas de mots ou de syntagmes difficiles dans le récit latin, nous considérons que le traducteur a développé tout l'exkursus des vers 73-80 afin de ne pas sacrifier une partie des mots latins. Le cas du fragment suivant est bien différent :

| | |
|----------------------------------|---|
| Ke si jo sui home deboneire, | <i>Etenim si homo sum, pro bono habeo</i> |
| Ke bien me volt, jol doi atreire | – |
| E honorer a mun poër ; | – |
| Ki aime moi, jol aim pur veir. | – |

visible aux vers 87-88, qui sont inversés. Le manuscrit de Yale suit l'ordre des mots de la source latine.

¹⁹ « *Sed per apocrisarium nostrum cognovimus quod quedam ludicra et iocunda volebas nobis mittere quibus delectaretur iusticia nostra* ».

²⁰ On connaît des manuscrits latins qui mettent à la place de l'*apocrisiarius* un *notarius* ; cfr. l'apparat critique d'Oppert 1864, p. 168. Si Roau d'Arundel avait utilisé un tel manuscrit, son choix serait alors justifié.

²¹ Le traducteur pense à une longue durée (« de pece a », 'il y a long temps') ; cfr. « en curage e en volenté », qui servent à caractériser l'empereur.

²² « *Ludicrum* » est un dérivé du « *ludus* », d'où ses acceptions de 'sport' ou 'jeu' ; cf. *ludibrium* 'jouet'. Le traducteur anglo-normand a choisi ce dernier sens et, à l'aide d'une hyponymie, a parlé de « beabelés ».

| | | |
|----|--|--|
| 85 | Mun chamberlein a vus envoi Ke porte beabelés od sei Ke vus envoi par druerie, Kar saver voil en quel baillie, En quele manere en Deu creez, | <i>per apocrisarium nostrum [...] tibi transmittimus aliqua</i> – <i>quia scire volumus et desideramus si rectam fidem nobiscum habeas ?</i> |
| 90 | En quele manere Deu amez. ²³ | <i>per omnia credas in dominum nostrum Iesum Christum?</i> ²⁴ |

Un traducteur moderne aurait sans doute ironisé sur la candeur dont Roau fait preuve en interprétant « *pro bono habere* ». Le syntagme est rare, voire unique, et le traducteur ignore le sens général. Il ne comprend pas que « *habeo* » suppose un complément d'objet direct dans la phrase précédente et lie « *homo* » et « *bonus* » en une interprétation positive (« de-boneire »). Cela l'oblige à faire un excursus afin d'expliquer ou bien de gloser son choix de traducteur. Il reste sincère et n'a aucun intérêt à falsifier son récit ; il cherche une solution pour cette phrase mystérieuse. Il l'explique aux lecteurs. Une fois revenu fidèlement au texte original au vers 85, il y voit de nouveau des « beabelés », où le texte latin ne voit qu'« *aliqua* » (v. 86), et glose encore une fois, parce que les « beabelés » du prêtre sont une marque d'amitié (« druerie »). Ce dernier choix pourrait être dicté par la rime du vers suivant. Les deux derniers vers du fragment (v. 89-90) sont composés sur une structure identique et ne prennent du récit latin qu'un seul verbe (« *credas* » / « creez »). Le même choix de simplification se manifeste dans le fragment suivant.

Cette autre partie du récit surprend par l'écart de la traduction de Roau par rapport au texte latin. Les différences ne résident plus dans l'ordre des mots ou dans le choix des équivalences. Le sens même des mots est totalement changé. Nous ne savons pas si Roau a traduit ou s'il a plutôt inventé, car, une fois mis en concordance les vers français avec les fragments latins correspondants, nous nous rendons compte que Roau n'avait pas compris le texte :

²³ Version de Yale, vv. 81-90. La comparaison des manuscrits de Dublin et de Yale montre un texte stable, sans variations lexicales, syntaxiques ou dans l'ordre des mots. Pour garder notre choix initial, nous effectuons la concordance à partir du manuscrit de Yale.

²⁴ « *Etenim si homo sum, pro bono habeo, et de nostris per apocrisarium nostrum aliqua tibi transmittimus quia scire volumus et desideramus, si rectam fidem nobiscum habeas et per omnia credas in dominum nostrum Iesum Christum* ».

| | | |
|-----|--|---|
| | Vus estes home, çoe savum bien, Mes Griffuns ne creient rien Fors ke vus se(rv)ez Deu en fin. Mes nus savum le dreit chemin : | <i>Cum enim nos hominem esse cognoscimus Graeculi tui te deum estimant cognoscimus ? rectam fidem nobiscum habeas ?</i> |
| 95 | Ke vus estes un hom charnels E, cume li altre sunt, mortels. Si vus avez de rien mester, Ke ne l'aiez del tut plener, Si tost cume vus l'avez mandé, | <i>cum te [...] et humane corruptioni subiacere mortalem De consueta largitatis nostre munificentia si aliquorum que ad gaudia pertinet ullam habeas indigentiam per apocrisarium tuum et per cedulam</i> |
| 100 | Enverai vus a grant plenté. ²⁵ | <i>dilectionis tue nos certifica et impetrabis ?²⁶</i> |

Le premier vers est une traduction correcte, mais la parataxe le transforme en une pensée dénudée de toute circonstance. Le deuxième s'appuie sur le sens péjoratif de « *Graeculus* » pour développer une glose afférente. Le traducteur explique son opinion vis-à-vis des Grecs : ils « ne creient rien ». Il reprend l'idée d'origine avec « *te deum estimant* », où il emploie « fors ke » pour réduire l'importance de la sentence précédente : les Grecs croient en leur empereur en tant que dieu. Il est impossible de savoir quelles étaient les informations dont disposait Roau. La solution la plus simple à envisager est qu'il était, comme tous ses contemporains, critique envers les Grecs sans en connaître trop les usages et les traditions.

Le vers suivant (v. 94) est un retour à « *rectam fidem nobiscum habeas* », qu'il n'a pas traduit auparavant. « *Humana corruptio* » est prise pour un péché²⁷ et l'empereur devient un « hom charnels », et « *mortalis* » est traduit par son équivalent, « mortels ». Quant aux quatre derniers vers, il est difficile de savoir quels ont été les choix de Roau et quels sont les propos sur lesquels il a innové. On trouvera ensuite un fragment où plusieurs mots problématiques, d'origine « grecque », ont embarrassé le traducteur anglo-normand :

²⁵ Version de Yale, vv. 91-100.

²⁶ « *Cum enim nos hominem esse cognoscimus Graeculi tui te deum estimant, cum te mortalem et humane corruptioni subiacere cognoscimus. De consueta largitatis nostre munificentia, si aliquorum, que ad gaudia pertinent, ullam habeas indigentiam, per apocrisarium nostrum et per scedulam dilectionis tue nos certifica et impetrabis* ».

²⁷ Cfr. « *in aeternum non peccabis* », à l'origine du vers 118 (« e ja ni irrez en mal chimin ») ; il était anticipé par le vers 94 (« mes nus savum le dreit chemin »).

| | | |
|-----|---|---|
| | Nos riche duns ore recevez ; | <i>Accipe ierarcham in nostro nomine et utere</i> |
| | Les vos petiz prendrum asez, | <i>quia libenter utimur lechito tuo</i> |
| | Ke par duner e par enveer | <i>ut sic confortemus et corroboremus ?</i> |
| | Se poüint la gent bien acointer. | <i>virtutem nostram ad invicem ?</i> |
| 105 | Ore entendez bien sutilment | <i>Tigna quoque nostra respice et considera.</i> |
| | Cum Deus nos ad fet riche gent ; | – |
| | Si vus nel veïssez pur veir, | – |
| | Nel poez crere ne savoer. ²⁸ | – ²⁹ |

Le sens de la phrase latine est partiellement corrompu. Le traducteur ne comprend pas le mot « *hierarcha* »³⁰ et un autre, « *lechito* », reste mystérieux.³¹ De la sorte, les deux mots étranges sont transformés en des dons. Néanmoins, cette simplification ne perturbe pas le reste de la phrase et le traducteur suit correctement son modèle (« *nostro nomine* » / « nos » ; « *accipe* » / « recevez »). Il a évité toutefois le syntagme « *in nostro nomine* » et les deux formes du verbe « *uti* ». Ce choix a été peut-être imposé par les contraintes métriques qui le forçaient à développer l'idée du texte latin en plusieurs vers supplémentaires. « *Ad invicem* », écho du grec « *ἀλλήλους* », est en effet difficile à traduire et exige de la part du traducteur un vers de plus. Comme il n'a aucune raison d'amplifier son récit dans cette partie introductive, Roau joue sur le calcul des probabilités : il comprend que « *sic* », « *ad invicem* » et les préfixes « *con-* » des deux verbes latins impliquent un échange ou une réciprocité. Pour cette raison, il élimine les verbes latins afin de les remplacer par « duner e enveer ». Pourtant, il sait bien que son choix n'est pas du tout parfait et le reprend par la suite, où le verbe « acointer » (v. 104) récupère les deux verbes latins. Toutefois, « *corroborare* » ('revigorer') et « *confortare* » ('renforcer',

²⁸ Version de Yale, vv. 101-108. De la comparaison des deux versions on aperçoit que, malgré quelques différences mineures, les manuscrits de Dublin et de Yale s'accordent. Il n'y a que deux points sur lesquels les manuscrits diffèrent : « deivent » / « se poüint » et « venissés » / « veïssez ». Le premier n'a pas de correspondant dans le texte latin et le deuxième se trouve dans un vers qui est une invention, ce qui ne permet pas de choisir la meilleure leçon.

²⁹ « *Accipe ierarcham in nostro nomine et utere quia libenter utimur lechito tuo, ut sic confortemus et corroboremus virtutem nostram ad invicem. Tigna quoque nostra respice et considera* ».

³⁰ Ce mot renvoie à un hiérarque de l'église du prêtre Jean. Le manuscrit consulté par Roau pouvait témoigner d'une autre leçon : *hyercam* ou *yeracham* ; cfr. l'apparat critique d'Oppert 1864, p. 168.

³¹ Il s'agit du mot grec *λήκυθος*, vase utilisé pour le stockage de l'huile ; les formes latines médiévales du mot sont : *lecythus*, *lecitus*, *licitus* et *lechitus* (Arnaldi - Blatt 1959, p. 69).

'fortifier') ne sont pas bien interprétés, car Roau ne garde que l'idée d'un rapprochement très fort : « acointer ». On ne sait pas si derrière ce choix imprécis se cache un mauvais latiniste ou un poète obligé à s'éloigner de son modèle à cause des contraintes métriques.

Le fragment entier lui a posé des problèmes de traduction. Confronté encore une fois à un mot mystérieux (« *tigna* »),³² Roau a choisi de nouveau la voie de la simplification. Il n'a gardé de la phrase latine que l'idée générale des deux verbes (« *respice et considera* »), qu'il a synthétisés en « entendre », verbe polysémique.³³ Après cette simplification, suivent des vers ajoutés. Roau ne glose plus son choix, il ne veut plus expliquer, mais il se lance dans une interprétation personnelle. Dans son texte, le prêtre annonce qu'il va raconter comment Dieu a donné à son peuple des richesses (« *cum Deus nos ad fet riche gent* »). Les deux vers qui suivent n'ont aucun correspondant dans le texte latin. Ils ne contiennent pas d'idées personnelles du traducteur non plus et ils ont un contenu assez banal. Ce sont des chevilles phrastiques qui relèvent du topos de la description. Et cela devient plus perceptible lorsqu'on regarde la suite, où Roau a choisi « mes » pour traduire le latin « *quodsi* » :

| | | |
|-----|--|---|
| | Mes si volez a moi venir, | <i>Quodsi venire volueris</i> |
| 110 | Pur moi ve[ë]r, pur moi servir, | <i>ad dominationem nostram</i> |
| | Suverain vus frai me[ne]strel | <i>maiolem et digniolem [...] te constituemus</i> |
| | De trestuz cels de mun hostel. | <i>domus nostrae</i> |
| | Asez avez pur verité | – |
| | De çoe que nus avum grant plenté | <i>ex his, quae apud nos habundant</i> |
| 115 | E quant vus nus voldrez lesser, | <i>si redire volueris</i> |
| | Riches en purez repaier. ³⁴ | <i>locupletatus redibis</i> ³⁵ |

³² Certains manuscrits le remplacent par « *ognia* » et « *tinna* » ; cfr. l'apparat critique d'Oppert 1864, p. 168. Ce dernier est une forme de *tina*, -um (le 'tonneau' ou le 'fût'), de *tena* ('bonnet d'un ecclésiastique') ou de *techna* ('ruse'). Certains chercheurs citent les hellénismes dans le texte de la *Lettre latine*, dont « *tigna* », mais également « *assidios* », « *protopapaten* » et « *archi-protopapaten* », voire « *lechito* » et « *Romeon* », sans expliquer ces choix ; cfr. Letts 1945.

³³ Le choix du verbe « entendre » montre la subtilité de Roau. Ce verbe polysémique peut avoir l'acception de 'faire attention', écho de « *respicere* » ('regarder vers l'arrière') ; ou 'examiner', reprise possible de « *considerare* » ('considérer', 'réfléchir').

³⁴ Version de Yale, vv. 109-116.

³⁵ « *Quodsi ad dominationem nostram venire volueris, maiolem et digniolem domus nostrae te constituemus, et poteris frui habundantia nostra, et ex his, quae apud nos habundant, si redire volueris, locupletatus redibis* ».

« *Quodsi* » est un relatif de liaison ('relativement à quoi'), que l'on peut traduire facilement par 'à ce propos'. Le choix de Roau ne suit pas l'idée exposée auparavant, il semble donc raisonnable de considérer que la traduction des deux fragments a été faite séparément. Dans les vers des deux manuscrits, la conjonction ne marque pas l'opposition, dans son acception courante, mais le retour à une pensée ('mais si'). Ainsi, on peut aisément comprendre l'impasse dans laquelle se trouve Roau, qui, après avoir annoncé qu'il traitera de la façon dont le peuple du prêtre Jean a reçu des richesses, introduit dans le fragment suivant un « mes » qui ne correspond pas à ses vers antérieurs. Notre explication s'appuie sur les deux vers intermédiaires (v. 107-108), ceux qui ne contiennent que des banalités : nous supposons que les deux ont été composés à un moment ultérieur, pour lier les deux fragments. Il suffit de regarder les vers suivants pour y entrevoir, à travers la concordance avec le texte latin, les raisons du traducteur.

« Mes si volez a moi venir » est une traduction parfaite du texte latin, compte tenu du léger écart dû à l'interprétation de « *quodsi* » par « mes ». S'ensuit une interprétation de « *dominatio* », qui a probablement forcé le traducteur à composer une phrase entière, par rapport au syntagme suivant. « *Maior et dignior* » sont rendus comme « souverain » des serviteurs, ou 'le plus grand serviteur'.³⁶ Roau retourne à la lettre avec « mun hostel » (« *domus nostra* »). Dans ces quatre vers on trouve néanmoins le verbe « veër », qui est présent sous la forme « si vus nel veïssiez pur veir » dans l'un des vers que nous venons d'appeler 'intermédiaires' (v. 107). En regardant la suite, nous y trouverons « avez pur verité » et « purez », qui correspondent à des mots des vers 107-108 (« veir » et « poez »). À première vue, Roau répète son vocabulaire dans les vers 110, 113 et 116, sauf que deux des trois mots dépendent directement des mots latins. Pour ces raisons, on peut supposer que les vers 109-116 ont été composés avant les vers 107-108. Ce couplet fonctionne comme une sorte de pont qui unit le fragment antérieur au fragment suivant ; et parmi les artifices utilisés se trouve également l'anticipation des mots. De surcroît, nous avons déjà supposé que le fragment entier avait posé certains problèmes de traduc-

³⁶ L'émendation « me[ne]strel » n'est pas certaine. Ce choix a été fait également dans Hilka 1915, p. 101, mais Roau pouvait utiliser un dérivé de « mestre » ('servante', 'gouvernante'). Un réviseur anonyme de notre article considère cependant qu'il pouvait s'agir du mot « maïstral » / « maïstre » ('maître').

tion à Roau d'Arundel. Une fois qu'il a rencontré des syntagmes et des mots latins difficiles, le traducteur les a oubliés pour continuer la traduction des fragments suivants. Dans une étape ultérieure, il est revenu et, après avoir accompli la tâche, il a été obligé d'inventer un couplet de transition.

La traduction est fidèle dans les trois derniers vers du fragment (v. 114-116), où l'ordre des mots latins est gardé avec beaucoup de soin³⁷, et les vers ont été probablement composés à la même période que les vers suivants :

| | | |
|-----|--|---|
| | Suvenge vus de vostre fin | <i>Memorare novissima tua</i> |
| | E ja n'irrés en mal chemin. | <i>et in aeternum non peccabis</i> |
| | Mes si vus conustre volez | <i>Si vero vis cognoscere</i> |
| 120 | La nostre grant hautesce asez | <i>magnitudinem et excellentiam nostrae</i> |
| | | <i>celstutudinis</i> |
| | E les terres e la baillie | <i>et in quibus terris</i> |
| | Dunt nus avum grant seignurie, | <i>dominetur potentia nostra</i> |
| | Pur veir vus di, si l'entendez | <i>intellige</i> |
| | E sanz dutance le creez, | <i>et sine dubitatione crede</i> |
| 125 | Ke jo, Prestre Jon numez, | <i>quia ego, presbiter Iohannes,</i> |
| | Sur tuz altres [sui] sire clamez ; | <i>dominus sum dominantium</i> |
| | Des ricesces que suz ciel sunt | <i>et praecello in omnibus divitiis, quae sub</i> |
| | | <i>caelo sunt,</i> |
| | Ai plus que autre ke seient el mund. ³⁸ | <i>virtute et potentia omnes reges universae</i> |
| | | <i>terrae</i> ³⁹ |

Roau fait un calque évident ('E sanz dutance le creez ke jo, Prestre Jon' / *et sine dubitatione crede quia ego, presbiter Iohannes*). Il est un bon latiniste et connaît l'acception de « *novissimo* » ('finalement') ou « *novissimus* » ('dernier'), en élucidant « *novissima* ». Contraint par le mètre et par la rime, il choisit la substitution du péché par une expression similaire française. Dans les vers suivants, il fait une traduction presque textuelle.

³⁷ Voir à ce propos « de çoe » / *ex his*, qui précède « que nus avum grant plenté » / « *quae apud nos habundant* ».

³⁸ Version de Yale, vv. 117-128.

³⁹ « *Memorare novissima tua et in aeternum non peccabis. Si vero vis cognoscere magnitudinem et excellentiam nostrae celstutudinis et in quibus terris dominetur potentia nostra, intellige et sine dubitatione crede, quia ego, presbiter Iohannes, dominus sum dominantium et praecello in omnibus divitiis, quae sub caelo sunt, virtute et potentia omnes reges universae terrae* ».

Pour garder tous les mots du récit latin il est forcé d'élargir son texte. Les deux derniers vers sont les seuls à simplifier le texte-source, mais on garde parfaitement l'ordre des mots : « *divitiae* » (« ricesces ») « *quae* » (« que ») « *sub caelo* » (« suz ciel ») « *sunt* » (« sunt »). Dans le fragment suivant il témoignera d'ailleurs de la même fidélité à l'égard de sa source :

| | | |
|-----|--|--|
| | A mun realme sunt enclin Settante reis e deus en fin ; | <i>nobis tributarii sunt septuaginta duo reges</i> |
| 130 | E nequedent – pas ne dutez – Crestien sui veri provez. Les Crestiens povres, cheitifs K'en ma terre venent mendifs, Trestuz pur veir bien defendum | – <i>Devotus sum Christianus et ubique pauperes Christianos quos clementiae nostrae regit imperium defendimus</i> |
| 135 | E de nos almones les sustenum. Un desir ai lung tens eü – Quant Deu plerra, si ert veü – De requerre par grant amur Le sepulchre Nostre Seigneur | <i>et elemosinis nostris sustentamus In voto habemus – visitare sepulchrum Domini</i> |
| 140 | E si grant ost od nus mener Ke Sarrazin n'estrovra doter, Les enemis Deu pur abesser E sun beneit nun eshaucier. ⁴⁰ | <i>cum maximo exercitu prout decet gloriam maiestatis nostrae humiliare ? et debellare inimicos crucis Christi et nomen eius benedictum exaltare.⁴¹</i> |

Dans les deux premiers vers, le traducteur respecte fidèlement le texte latin. Les mêmes choix caractérisent les vers 131-136, 138-140, 142-143. Roau fait des calques (« *cum maximo exercitu* » / « si grant ost »), reprend mot pour mot les syntagmes latins entiers et les suit avec une précision inégalable. Le vers 136 (« un desir ai lung tens eü ») ne semble pas suivre la

⁴⁰ Version de Yale, vv. 128-143). Il est difficile de préférer l'une des deux versions françaises. Au début, le manuscrit de Dublin suit l'ordre du texte latin, ce qui le rapproche, du point de vue formel, de la source. Pourtant, le manuscrit de Yale a « povres » là où le manuscrit de Dublin parle de « pur veir » et le récit latin de « *pauperes* » ; ou bien « estrovra » pour « puissent ». La *lectio difficilior* oblige à prendre en considération plutôt la variante du manuscrit de Yale.

⁴¹ « *Septuaginta duo reges nobis tributarii sunt. Devotus sum Christianus, et ubique pauperes Christianos, quos clementiae nostrae regit imperium, defendimus et elemosinis nostris sustentamus. In voto habemus visitare sepulchrum domini cum maximo exercitu, prout decet gloriam maiestatis nostrae humiliare et debellare inimicos crucis Christi et nomen eius benedictum exaltare* ».

Lettre latine, mais, si nous regardons de près sa structure, nous verrons que le verbe « ai [...] eü » correspond plutôt au latin « *habemus* », à condition qu'il s'agisse d'un non accompli en ancien français ('je l'ai eu et je l'ai encore').

Il est possible que Roau n'ait pas traduit d'une façon linéaire, du début du texte jusqu'à la fin. Nous entrevoyons que l'emploi des deux vers sans correspondant latin (« et nequedent – pas ne doutez » et « quant Deu plerra, si ert veü ») intervient dans un deuxième temps. Ces deux vers entourent un fragment de six vers qui reprend fidèlement les idées du texte latin. Le même procédé est visible à une échelle réduite dans les deux derniers vers du fragment cité. Le vers 142 est une reprise correcte du syntagme latin ; mais le vers 141, qui élimine deux mots (« *debellare* », « *crucis* ») afin de satisfaire les contraintes métriques, devait compléter la rime.

Nous décelons donc plusieurs traits de la méthode du traducteur anglo-normand. Pour ce qui est de la technique, Roau ne diffère pas trop des traducteurs contemporains, car il supprime et ajoute des mots. Il fait des changements sur plusieurs plans : lexical, syntaxique, morphologique, syntagmatique, mais la plupart des changements sont déterminés par les contraintes métriques ou par la rime. Roau reste extrêmement sincère. En exagérant sa fidélité face au texte latin, il fait beaucoup de calques ; il reprend mot pour mot des énoncés entiers et manifeste une précision remarquable, en conservant des mots précis de sa source. Lorsqu'il veut garder intacte la structure de la phrase latine, il augmente le nombre de mots, ce qui lui permet de maintenir l'ensemble sans sacrifier les parties.

D'autres élargissements ou amplifications ont des raisons différentes : les fragments ou les mots latins difficiles l'obligent à faire un excursus afin d'expliquer son choix. Ces excursus couvrent parfois plusieurs lignes. Après, il utilise également l'hyponymie et l'hypéronymie, là où il ne peut pas gloser des termes trop généraux ou les mots étranges, qu'il ne comprend pas. Dans d'autres parties, il préfère la parataxe aux rapports plus compliqués des énoncés latins. Ce n'est pas une faute de traducteur ; la langue dont il se servait, le français, n'était pas encore parvenue à l'état de raffinement que le latin connaissait depuis plus d'un millénaire. Faute d'outils linguistiques équivalents, Roau enlève toutes les circonstances du texte d'origine, pour ne garder que l'enchaînement des idées.

En revanche, le trait le plus important de sa technique est la chronologie interne de l'exercice de traduction. Nous avons supposé que Roau ne

traduit pas de manière linéaire le texte latin. Il avance dans sa traduction, laissant les fragments difficiles en arrière. Il revient ultérieurement et les interprète en fonction du contexte, ce qui le force parfois à inventer des vers sans correspondant latin. Ces chevilles phrastiques unissent les fragments déjà traduits. C'est un très bon choix de latiniste, car il saisit certainement la macrostructure du récit, mais il n'a pas été le seul à traduire de cette façon-ci. Une technique similaire peut être identifiée dans l'œuvre d'un jeune traducteur du Mont Saint-Michel : Guillaume de Saint-Par. Pour exemplifier, nous citons un fragment de son deuxième livre, qui traduit en vers français le texte latin d'une *Revelatio* (copiée dans le *Cartulaire* du monastère de Mont Saint-Michel) et les *Annales* du même monastère :

| | <i>Le roman du Mont Saint-Michel</i> | <i>Cartulaire (C) / Annales (A)</i> |
|------|--|---|
| | Emprés sa mort, tuit li barnage servent Guillalme, qui ert sage. | C : <i>Rollone ergo defuncto, cuncti eius optimates</i> C : <i>fideliter se commiserunt supradicto Guillelmo</i> |
| 1510 | Bien montra qui filz il esteit as riches faiz que il faiseit. | C : <i>ipsius filio</i> C : <i>qui tanto patri dignus heres substitutus</i> |
| | A Deu avant et puis a gent amer se fait communement. Bretons veinquit, et essilla | C : <i>Deo et omnibus... hominibus</i> C : <i>se amabilem praebuit</i> C : <i>Brittones... sibi armis viriliter subjugavit</i> |
| 1515 | le conte Alain qui commencha vers lui folie et grant forfeit : por cen par mer fuiant s'en veit ; Bretons aveit fait reveler et vers Guillalme mesmener. | C : <i>Alannum, auctorem</i> C : <i>huius rebellionis</i> C : <i>trans mare effugavit</i> — — |
| 1520 | De bataille Riol chaça od treis cenx hommes que il a ; Riols en out molt grant plenté. | C : <i>Riulfum... tantum proelio fudit</i> C : <i>cum CCC^{tis}</i> C : <i>cum multitudine innumerabili imminentem sibi</i> |
| | Ceste bataille fut el pré qui encor ore apelé est prei de bataille por sol cest. | — — — |
| 1525 | Le rei de France Loouis mist en son regne, ce m'est vis, une altre feiz quel revoleient | C : <i>Ludovicum regem</i> C : <i>paterno regno restituit</i> — |

| | | |
|------|---|--|
| | chacier Franceis, cil quil haieient. | C : <i>suis eum deiicere regno molientibus</i> |
| | Al rei Henri d'oltre le Rin, | C : <i>deducens Henricum, Transrenanum regem</i> |
| | | – |
| 1530 | quil voleit faire a sé aclin, | – |
| | le racorda par son saveir | – |
| | et ferme paiz li fist avoir. | C : <i>illi inextricabili foedere devinxit</i> ⁴² |
| | Lohier, son filz, de fonz leva, | A : <i>filium Ludovici Lotharium... de sacro fonte levavit</i> |
| | | – ⁴⁴ |
| | qui France puis lui gouverna. ⁴³ | |

Guillaume de Saint-Par s'est servi d'une source principale, à la fin de laquelle il a ajouté un appendice trouvé dans les *Annales*, qui lui semblait indiquer un événement de la même époque. Cet ajout n'a pas perturbé la structure du récit. Il a été attaché dans un couplet autonome, après le dernier vers traduit à partir du *Cartulaire*. Quant à la technique de traduction, les deux premiers vers du fragment cité ne s'éloignent du récit latin que par trois mots (« qui ert sage »). Cette relative remplace *supradictum* et a une fonction analogue à celle des chevilles phrastiques de Roau d'Arundel ou du vers infécond utilisé par d'autres traducteurs de la même époque, qui ferme les couplets inachevés.⁴⁵ Guillaume de Saint-Par opère

⁴² Cf. la source latine complète : *Rollone ergo defuncto, cuncti ejus optimates fideliter se commiserunt supradicto Guillelmo, ipsius filio, qui tanto patri dignus heres substitutus Deo et omnibus se amabilem praeiuit hominibus. Hic, ut pauca de multis ejus memoremus gestis, Brittones, sua naturali infidelitate rebellantes, sibi armis viriliter subjugavit; Alannum, auctorem hujus rebellionis, trans mare effugavit; Riulfum cum multitudine innumerabili imminentem sibi cum CCC^{is} tantum proelio fudit; Ludovicum regem paterno regno restituit eundemque, suis eum deiicere regno molientibus, Vesegum usque deducens Henricum, Transrenanum regem, illi inextricabili foedere devinxit; aliaque plurima strenue egit, ut legitur in libro qui de ejus proprie inscribitur gestis; texte du *Cartulaire* du manuscrit d'Avranches, Bibliothèque municipale, 210, f^o 12^r-12^v : « De Willelmo Rollonis filio », publié dans *Chroniques* 2009, p. 209.*

⁴³ *Guillaume de Saint-Pair* 2009, p. 187.

⁴⁴ Dans les *Annales du Mont Saint-Michel* (du manuscrit d'Avranches, Bibliothèque municipale, 211, f^o 73v) on lit sous l'année 926 : *Hoc tempore firmata est amicia inter regem Franciae Ludovicum et beinricum regem Theutorium, in quo placito fuit Willelmus dux Normannorum et Ricardus dux Burgundionum. Willelmus vero, de placito rediens, filium Ludovici Lotharium Lugduno de sacro fonte levavit*; texte cité dans *Guillaume de Saint-Pair* 2009, p. 186.

⁴⁵ Des techniques de traduction similaires sont observables dans la traduction de la *Visio Pauli* par Adam de Ross, dans les *Proverbes* de Samson de Nantuil, dans l'*Espurgatoire seint Patriz* attribué à Marie de France, dans une traduction de la *Passion de saint André* par un anonyme lorrain et dans nombre d'autres textes.

probablement un tri des idées de la source. Il applique la même règle dans le vers 1520, où il se sert d'une autre relative (« que il a »), sans arriver pourtant à généraliser cette technique dans l'intégralité du fragment. On trouve d'autres chevilles phrastiques ou métriques aux v. 1527 ou 1530-1531 et ces digressions occupent parfois l'espace de trois vers (cfr. vv. 1522-1524). Il est alors possible d'imaginer que l'espace laissé blanc pouvait être rempli à un moment ultérieur avec ces chevilles qui devaient fluidifier la traduction, une technique de traduction similaire à celle utilisée par Roau d'Arundel. Puisque de ce dernier nous connaissons du moins la technique suivant laquelle il a effectué sa traduction, nous contemplons déjà un portrait approximatif de Roau d'Arundel traducteur en vers au XII^e siècle, un portrait que l'analyse prosopographique de son commanditaire et de Guillaume de Vere ne nous aurait jamais appris. Cette analyse préliminaire doit être évidemment poursuivie dans le cadre d'une étude plus générale sur les différentes techniques de traduction en vers.

BIBLIOGRAPHIE

- Arnaldi Francesco - Blatt Franz 1959, *Novum glossarium mediae Latinitatis : ab anno DCCC usque ad annum MCC*, Copenhague, Munksgaard.
- Barrow Julia 1987, *A Twelfth-Century Bishop and Literary Patron: William de Vere*, «Viator», 18, pp. 175-189.
- Guillaume de Saint-Pair : Le roman du Mont Saint-Michel (XII^e siècle)*, 2009, Catherine Bougy (ed.), Caen-Avranches, Presses universitaires de Caen - Scriptorial d'Avranches, 2009.
- Chroniques latines du Mont Saint-Michel (IX^e-XII^e siècles)* 2009, Pierre Bouet (ed.), Olivier Desbordès, Caen-Avranches, Presses universitaires de Caen - Scriptorial d'Avranches.
- Galderisi Claudio - Agrigoroaei Vladimir 2018, *La langue d'oïl (et la langue d'oc) au miroir des traductions : Une mise en perspective de la traduction francophone au Moyen Âge*, in *La traducción en Europa durante la Edad Media*, Elisa Borsari (ed.), San Millán de la Cogolla, Cilengua, pp. 35-70.

- Gosman Martin (ed.) 1982, *La lettre du 'Prêtre Jean' : les versions en ancien français et en ancien occitan. Textes et commentaires*, Groningue, Bouma's Boekhuis.
- Hilka Alfons 1915, *Die anglonormannische Versversion des Briefes des Presbyters Johannes*, «Zeitschrift für französische Sprache und Literatur», 43, pp. 82-112.
- Malcolm Letts 1945, *Prester John: Sources and Illustrations*, «Notes and Queries», 188/13, pp. 178-180, 204-207, 246-248, 266-268.
- Meyer Paul 1891, *Notice sur quelques manuscrits français de la Bibliothèque Phillips à Cheltenham*, «Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale», xxxiv, 1, pp. 197-247.
- Oppert Gutav Salomon (ed.) 1864 (1870), *Der Presbyter Johannes in Sage und Geschichte. Ein Beitrag zur Volker- und Kirchenhistorie und zur Heldendichtung des Mittelalters*, Berlin, Springer.
- Ransford Rosalind (ed.) 1989, *The Early Charters of the Augustinian Canons of Waltham Abbey, Essex: 1062-1230*, Woodbridge, The Boydell Press.
- Zaganelli Gioia (ed.) 1990, *La lettera del Pretre Gianni*, Parma, Pratiche.
- Friedrich Zarncke 1879, *Der Priester Johannes*, «Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der Königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften», 7, pp. 837-846.

